

Bruxelles, le 22 septembre 2023

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement sur les priorités en matière d'égalité des genres pour la solidarité internationale en 2024

Résumé

Le Conseil consultatif sur le genre et le développement (CCGD) est convaincu que les engagements en faveur de la promotion de l'égalité des genres doivent continuer à être renforcés par la politique internationale. Le présent avis comprend des **recommandations pour la rédaction de la note de politique générale sur la solidarité internationale 2024**. Ces recommandations s'appuient sur les avis et positions antérieurs du CCGD.

Le CCGD demande que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles soient inscrites en permanence parmi les **priorités politiques**, que l'**engagement** en faveur de l'égalité des genres se **traduise par des budgets** et des actions ayant un **impact**, et que l'on s'engage à obtenir des **résultats** concrets.

1. Contexte

1. Des progrès indéniables ont été réalisés en termes de droits et d'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité. Cependant, le contexte international qui a beaucoup changé et le durcissement du débat social **exercent une pression supplémentaire sur les réalisations et les progrès**.
2. Dans l'état actuel des choses, il faudra 286 ans pour combler l'écart entre les sexes en matière de protection juridique et abolir les lois discriminatoires. Pas moins de 55 % des pays **ne disposent pas de lois interdisant explicitement la discrimination directe et indirecte à l'égard des femmes**. Par exemple, 60 % des pays n'ont pas de loi définissant le viol sur la base du principe de consentement.¹
3. La Belgique a délibérément choisi d'investir davantage dans des **pays au contexte fragile**, dont beaucoup se trouvent au Sahel. La **pression croissante de la crise climatique, du manque de nourriture, de la pauvreté et de l'insécurité** augmente l'instabilité dans cette région. Cet été, par exemple, un coup d'État a été perpétré au Niger, ce qui a accru la pression sur la région et le risque d'augmentation des violences basées sur le genre. Le Niger connaît déjà le plus grand nombre de mariages d'enfants au monde et 80 % des filles ne vont pas à l'école². Mais il convient également d'accorder une plus grande attention aux violences basées sur le genre et à l'égalité des genres dans les « crises oubliées » au Congo et dans les territoires palestiniens, entre autres, comme récemment souligné par la ministre du développement.
4. Le conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine s'étend également à d'autres régions, entraînant des **tensions socio-économiques croissantes, une hausse de l'inflation et un manque de ressources**

¹ [The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023.pdf \(un.org\)](#)

² [Niger, l'éducation contre les mariages d'enfants | Plan International Belgique](#)

et de services. Cette situation rend la vie encore plus difficile pour une population déjà vulnérable. L'augmentation du coût de la vie et l'insécurité entraînent des risques accrus en matière de protection, tels que les mariages précoces, les violences sexuelles, la traite des êtres humains et l'exploitation. Les recherches montrent que les communautés locales d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient ont été gravement touchées par la flambée des prix résultant de cette guerre, avec un impact disproportionné sur la sécurité alimentaire et la nutrition des femmes et des enfants et une aggravation de l'approvisionnement en énergie et de la pauvreté pour les femmes et les filles³.

5. **L'égalité des genres offre un potentiel crucial pour obtenir les meilleurs résultats en matière de santé, d'éducation, de développement humain, d'économie durable et d'États plus stables.** L'agence des Nations unies pour le développement (PNUD) indique que 3,1 milliards de femmes et de filles vivent dans des pays caractérisés par des performances faibles ou moyennes en matière d'autonomisation des femmes et par des performances faibles ou moyennes en matière d'égalité des genres. Selon ces nouvelles données, **les femmes du monde entier n'atteignent en moyenne que 60 % de leur potentiel.**⁴
6. Le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW)⁵ plaide en faveur du **droit des femmes à participer aux politiques et programmes de lutte contre le changement climatique à tous les niveaux de décision.** Par exemple, selon la CEDAW, les mesures de lutte contre le changement climatique et de réduction des risques de catastrophe doivent tenir compte de la dimension de genre, ainsi que des systèmes de connaissances des peuples autochtones, et respecter les droits humains.
7. Pourtant, ces dernières années, le contexte international s'est caractérisé par la montée d'une **opposition réactionnaire mondiale à l'égalité des genres et par des attaques répétées contre les droits des femmes et des filles.** Cette tendance se manifeste tant dans les négociations internationales sur les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité qu'au sein des pays et des régions.
8. **Ce gouvernement** a explicitement choisi de faire la différence en menant une politique active en faveur de l'égalité des genres, tant au niveau de la politique intérieure que de la politique étrangère, et en renforçant le suivi. Du point de vue de la **coopération internationale**, la **Belgique se positionne également comme championne de l'égalité des genres.**⁶
9. Ces engagements se traduisent dans les **nouveaux programmes par pays**, comme le soutien aux organisations de femmes dans le cadre du portefeuille Sahel et le fait que chaque résultat spécifique du portefeuille Niger doit contribuer à l'égalité des genres, ainsi que l'accent mis dans d'autres **partenariats** sur les pays confrontés à des crises complexes et donc à des besoins humanitaires à long terme. La Belgique plaide aussi activement en faveur de l'égalité des genres dans les **négociations et les forums internationaux.**

³ <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-09/Policy-paper-Global-gendered-impacts-of-the-Ukraine-crisis-en.pdf>

⁴ [The paths to equal | Human Development Reports \(undp.org\)](#)

⁵ [Statement of the CEDAW Committee on Gender and Climate Change \(ohchr.org\)](#)

⁶ Pour un aperçu des engagements de la Belgique, voir par exemple dans cet avis du CCGD, p. 2, points 4, 5 et 6 : [220920_avis_np_2023_final.pdf \(argo-ccgd.be\)](#)

10. Malgré l'engagement de ce gouvernement à renforcer le **suivi des politiques d'égalité des genres, peu d'informations publiques sont disponibles sur la qualité et l'impact des interventions de la Coopération belge au regard des engagements et objectifs énoncés dans ses notes stratégiques et plans d'action genre**. L'analyse des marqueurs de genre de l'OCDE¹⁰ montre que la Belgique a investi dans l'intégration du genre en 2021 (63%), mais les données montrent également que la Belgique n'a pas soutenu de manière cohérente des projets et des programmes dont l'objectif principal était l'égalité des genres (7,5%). En outre, des chiffres plus récents ne sont pas encore disponibles publiquement et nous constatons une évolution très variable au cours des différentes années. Il semble que la Belgique ait encore du mal à intégrer la dimension de genre et à appliquer les marqueurs de manière systématique, ce qui se traduit par des résultats variables.⁷
11. Nous constatons également **un défi en termes d'aide humanitaire**. Sensoa montre que l'accent mis sur la santé reproductive et la santé maternelle, néonatale et infantile a été surestimé dans les dépenses d'aide humanitaire de la Belgique pendant des années. En 2021, seulement 30% des dépenses humanitaires ont contribué à la santé reproductive et à la santé maternelle, néonatale et infantile. Dans le contexte actuel où les crises se multiplient, la Belgique doit renforcer son engagement à défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs (SRHR)⁸ en accord avec les objectifs de développement durable 3.7 et 5.6 des Nations Unies.⁹

2. Recommandations

2.1. Mettre l'accent sur l'égalité des genres dans les pays en situation de fragilité et sur la résilience face aux crises.

1. Compte tenu de l'investissement de la Belgique dans la coopération avec les pays dans des contextes de fragilité, des efforts soutenus devraient être déployés pour **mettre en œuvre activement les mesures du quatrième plan d'action national « Paix, femmes et sécurité » (2022-2026)**, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration du genre dans les opérations de paix et la participation pleine, égale et significative des femmes et des organisations œuvrant en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres.
2. Reconnaître que l'égalité des genres est essentielle à la réussite du lancement, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques de lutte contre les changements climatiques.
3. Vérifier que les **ressources prévues pour l'égalité des genres dans les nouveaux portefeuilles nationaux** dans la région du Sahel et des Grands Lacs **sont déployées efficacement**, même en cas de crise. Les données montrent qu'en cas de crise, l'impact sur l'égalité des genres est différent et qu'il existe un risque de détournement des ressources à d'autres fins.

⁷ Plus d'informations : [Avis relatif au financement de l'égalité des genres par la Coopération belge \(argo-ccgd.be\)](https://www.argo-ccgd.be)

⁸ Les droits humains et la santé sexuelle et reproductive sont une priorité de la note stratégique et du plan d'action sur l'égalité des sexes de la DGD et un élément clé du programme de la présidence belge de l'UE.

⁹ <https://sdgs.un.org/goals>

4. **Préparer des systèmes de protection sociale intégrant la dimension de genre** afin d'atténuer la pression exercée sur les femmes et les jeunes filles par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.
5. **Financer des projets concrets initiés par des femmes et des filles dans toute leur diversité en matière de résilience face à la crise climatique**, y compris des projets qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tels que le développement de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement (énergie solaire, éoliennes), des initiatives de reforestation, une économie circulaire et/ou une économie en transition, ainsi que l'utilisation des connaissances et pratiques traditionnelles des femmes rurales - telles que les méthodes agroécologiques - dans les mesures de protection de l'environnement.

2.2. Promouvoir l'égalité des genres dans les programmes humanitaires

1. **Reconnaître les mouvements de femmes et les organisations qui investissent dans l'égalité des genres et les droits**, leur expertise, ici et dans les pays partenaires, et en particulier **dans les nouvelles collaborations dans les zones de conflit et dans les « crises oubliées »**. Et **mettre en place la base institutionnelle adéquate pour ce type de coopération**. Les impliquer dans la préparation et la mise en œuvre des politiques.
2. Continuer à **investir dans des actions spécifiques**, notamment en lançant des *call to actions* et en finançant des appels spéciaux en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre au profit des pays du Sahel, de la région des Grands Lacs, des territoires palestiniens occupés, et de la crise en Syrie, ainsi que dans les pays ayant des besoins humanitaires inattendus ou nouveaux.
3. Dans le cadre des dialogues en cours et des financements pluriannuels, continuer à plaider pour que les **organisations partenaires multilatérales et les agences humanitaires** prennent en compte l'égalité des genres dans leurs programmes et leurs actions, et mentionner également l'obligation légale de prendre en compte le genre lors des négociations ou des discussions concernant l'attribution des subventions (structurelles)¹⁰.
4. Mener une **réflexion stratégique et formuler des objectifs concrets concernant le financement d'organisations locales** œuvrant pour les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres, la santé et les droits sexuels et reproductifs et la transformation des stéréotypes de genre et la promotion de masculinités alternatives, y compris dans les dépenses d'aide humanitaire belge, ainsi que la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le sexe¹¹.
5. Contribuer à la mise en œuvre des conclusions et des engagements du Sommet humanitaire mondial (Istanbul, 2016)¹²

¹⁰ Voir IEFH : [Subsides, allocations et dotations | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes \(belgium.be\)](#)

¹¹ Des propositions plus concrètes sont formulées dans la première recommandation de cet avis de l'ARGO sur le financement : [Avis relatif au financement de l'égalité des genres par la Coopération belge \(argo-ccgd.be\)](#)

¹² [World Humanitarian Summit 2016 | Agenda for Humanity](#)

2.3. Faire de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles une priorité politique

1. **Adopter une position proactive continue** avant, pendant et après les **négociations internationales** sur les droits des femmes et des filles, à la fois envers les pays en dehors de l'UE et au sein de l'UE. En particulier, garantir des **positions ambitieuses au sein de la Commission de la condition de la femme, mais aussi des mentions ambitieuses du genre dans le contexte de la mise en œuvre des engagements en matière de climat¹⁷ et dans le contexte des défis humanitaires¹⁸.**
2. Dans le cadre des différents sommets sur le climat (COP), la Belgique a contribué à la révision du **plan d'action sur le genre dans le cadre de la CCNUCC** (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) en soulignant les liens entre l'égalité des genres et les changements climatiques et l'importance du leadership des femmes et des filles dans ce contexte. La Belgique devrait poursuivre ses efforts à cet égard, en accordant une attention particulière à l'allocation équilibrée des ressources entre les genres et à la participation égale des femmes à la prise de décision et aux programmes d'atténuation et d'adaptation.¹³
3. Compte tenu des derniers développements dans le domaine des droits LGBTQI+ (pushback dans plusieurs régions du monde) et de l'extrême sensibilité de la question dans plusieurs pays où la coopération belge au développement est opérationnelle, **s'engager activement dans une ligne commune (également en termes de communication) aux différents acteurs de la coopération internationale**, y compris la société civile sur le terrain. Accorder une attention particulière à leur protection (contre les représailles et la violence, selon le contexte) et se concentrer sur le renforcement de leurs capacités et de leurs possibilités de construire des réseaux locaux.
4. **Garantir une représentation plus égale et plus diversifiée dans la prise de décision internationale** et assurer une meilleure prise en compte des différentes voix et points de vue de la société. A cette fin, créer un mécanisme structurel pour assurer la consultation des filles et des femmes en Belgique et dans les pays partenaires belges sur les questions de politique internationale (climat, droits fondamentaux, prévention des conflits, non-discrimination) et dans les délégations officielles belges aux conférences internationales (COP, CSW, etc.). **Et renforcer en particulier les organisations sur le terrain qui donnent de la visibilité aux droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQI+.**
5. Intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions gouvernementales relatives à la coopération au développement, conformément à la loi du 12 janvier 2007 sur l'intégration de la dimension de genre¹⁴.

¹³ Voir, entre autres, la décision 3/CP.25 de la CCNUCC.

¹⁴ [Loi Gender mainstreaming | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes \(belgium.be\)](#)

2.4. Traduire l'engagement en faveur de l'égalité des genres en budgets et en actions concrètes ayant un impact

1. La priorité de la Belgique pour l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité devrait se refléter dans les **budgets alloués** à l'égalité des genres dans la coopération au développement, ainsi que dans les relations avec les pays partenaires et les **résultats concrets sur le terrain**.
2. Mettre à **disposition un financement structurel et prévisible** pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités au-delà de **cette législature**, en fixant des **objectifs concrets pour promouvoir l'égalité des genres**. Utiliser les marqueurs de genre du CAD de l'OCDE pour atteindre les objectifs du Plan d'action européen pour l'égalité des genres (GAP III) et du Forum Génération Égalité. Et élaborer une trajectoire jusqu'à au moins 2030 pour le financement de l'intégration de la dimension de genre, y compris un objectif selon lequel 85 % de l'ensemble de l'aide devrait se concentrer sur l'égalité des genres (transversal et spécifique) et un objectif selon lequel 20 % de l'aide devrait avoir l'égalité des genres comme objectif principal (spécifique).
3. Assurer l'application correcte des marqueurs de genre de l'OCDE en fournissant un soutien et une **formation** visant à améliorer la connaissance et la compréhension de l'égalité entre les genres. Cela suppose également que les **résultats des marqueurs de genre soient analysés chaque année** afin de fixer des objectifs concrets pour l'année suivante.
4. Recueillir et analyser des chiffres ventilés par sexe afin de soutenir la formulation de politiques, de mesures et d'actions gouvernementales en matière de coopération au développement.
5. Continuer à soutenir les **secteurs de base essentiels** à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, tels que l'éducation et la santé, mais veiller également à ce que la mise en œuvre de ce soutien se fasse dans une optique transformatrice pour l'égalité des genres. Le faire **en consultation avec les acteurs locaux** qui promeuvent les droits humains et l'égalité des droits, en particulier les femmes locales et les organisations de femmes.

Pour le Conseil consultatif sur le genre et le développement,

Romeo Matsas
Président du Conseil consultatif Genre
et Développement



Katinka à 't Zandt
Vice-présidente du Conseil consultatif Genre
et Développement

